

SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94 Fax: 04/383.65.55

E-mail: fdevillers@skynet.be



SERAING , le 07-09-2015 Numéro : FA2015606

Code client CL02837

Date d'échéance 07-09-2015

Mode de règlement

Date de livraison 07-09-2015

Monsieur et Madame MAGNEE - PETIT Rue du Stiersoux, 40

4140 Sprimont Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Code article	Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
AR00020	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue du Stiersoux n°40 à Sprimont	1,00	214,88	214,88	21,00
	Communication virement: FA2015606 MAGNEE				

Taux	Base	Montant
21,00	214,88	45,12

Total HT	214,88
Total TVA	45,12
Total TTC	260,00
Acompte	0,00
Net à payer	260,00 €

Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.



SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94 Fax: 04/383.65.55

E-mail: fdevillers@skynet.be



SERAING , le 18-02-2016 Numéro : FA2016111

Code client CL02837

Date d'échéance 18-02-2016

Mode de règlement Paiement à l'acte

Date de livraison 18-02-2016

Monsieur et Madame MAGNEE - PETIT Rue du Stiersoux, 40

4140 Sprimont Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Code article	Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
AR00021	Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec à l'adresse: rue du Stiersoux n°40 à Sprimont	1,00	123,14	123,14	21,00
	Communication virement: FA2016111 MAGNEE				

Taux	Base	Montant
21,00	123,14	25,86

Total HT	123,14
Total TVA	25,86
Total TTC	149,00
Acompte	0,00
Net à payer	149,00 €

Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.